

## Collectif Agir Migrants Lyon 20171223

### **Le défenseur des droits s'exprime sur la situation de l'esplanade Mandela**

Bonjour,

*Au début de l'été, le collectif Agir Migrants a saisi le Défenseur des droits (<https://www.defenseurdesdroits.fr/>) sur la situation des personnes logeant sous tente sur l'esplanade Mandela.*

*La saisie était entre autre motivée par la coupure de la fontaine à eau du parc au moment de l'installation du camp. Coupure d'eau, en pleine canicule, réfutée par le maire du 3e, mais que nous avons pourtant physiquement constaté à l'époque. Le défenseur des droits avait alors saisi le maire de Lyon.*

*Une deuxième étape a eu lieu récemment autour de la situation du camp de l'esplanade avec diffusion de documents sur le vécu des familles et sur des situations individuelles. Suite à cette démarche le Défenseur des Droits a saisi le préfet, représentant de l'Etat, chargé de l'hébergement de ces personnes, toutes demandeurs d'asile, comme le contrôle de la Police (PAF) mercredi l'a encore démontré.*

#### **Voici la réponse que le Défenseur des droits nous communique :**

Monsieur,

Je reviens vers vous car nous avons reçu une réponse de la préfecture à notre courrier du 8 décembre dernier.

Le préfet nous a indiqué que **certes, le concours de la force publique avait été sollicité par la métropole, mais que néanmoins il ne l'avait pas accordé.**

**Il nous a clairement indiqué qu'il n'accorderait pas le concours de la force publique tant qu'il n'y aura pas eu de diagnostic social sur le site ni d'orientations précises pour les occupants présentant des facteurs de vulnérabilité.**

Il dit avoir pleinement conscience de la grande diversité des situations présentes sur ce terrain, c'est pourquoi, aucune décision ne sera prise hâtivement par ses services. Ces derniers s'efforcent, par ailleurs, de réduire le délai de convocation au GUDA pour respecter le délai légal qui est à ce jour largement dépassé.

Il nous a également précisé être extrêmement attentif à la résolution de cette situation sensible.

Aussi, compte tenu de ce qui précède, bien que le TA de Lyon ait prononcé l'expulsion sans délai de ces familles, il apparaît au vu de la réponse de Monsieur le Préfet qu'elle ne sera pas mise en œuvre dans l'immédiat. Vous pouvez donc rassurer les familles à ce propos.

Toutefois, si vous notez que les choses s'accélèrent ou que vous avez vent d'une expulsion prochaine, n'hésitez pas à revenir vers moi.

Je mets ce dossier en attente.

Cordialement,